

Les mystères du vote sénatorial

LE MONDE | 30.01.2014 à 12h44 |

Par Thibault Gajdos (Thibault Gajdos est chercheur au CNRS)

Pourquoi les parlementaires votent-ils pour ou contre les textes qui leur sont proposés ? Bien sûr, les élus défendent les intérêts des citoyens qu'ils représentent. Ils peuvent également exprimer des convictions personnelles. Ils peuvent enfin voter dans le cadre d'une stratégie décidée par leur parti.

Est-ce tout ? Non. Car aucune de ces motivations ne permettrait, par exemple, de comprendre le refus des sénateurs d'assumer et d'expliquer le refus du bureau du Sénat, le 8 janvier, de lever l'immunité parlementaire de Serge Dassault, sénateur UMP, visé par une enquête sur des achats présumés de voix à Corbeil-Essonnes. La gauche était pourtant majoritaire, et l'arithmétique politique semblait inéluctable. Que s'est-il passé ?

La réponse se trouve peut-être dans les travaux de deux économistes américains, Lauren Cohen et Christopher Malloy, professeurs de finance à la Harvard Business School (Massachusetts). Ils ont analysé en détail les votes des sénateurs américains entre 1989 et 2008, dans leur étude « Friends in High Places » (« Des amis haut placés »), National Bureau of Economic Research, 2010, www.nber.org/papers/w16437, et mis en évidence le rôle crucial des réseaux sociaux (au sens premier du terme) auxquels ceux-ci appartiennent.

Le premier de ces réseaux est celui que ces élus ont constitué au cours de leurs études universitaires. Ainsi, la probabilité pour qu'un sénateur vote en faveur d'une loi est fortement liée à la proportion de ses anciens camarades d'université qui soutiennent cette même loi.

Par une analyse statistique habile, les deux chercheurs établissent qu'il s'agit d'un effet direct de ces réseaux, et non d'un effet collatéral lié à d'autres caractéristiques (origine géographique, parti politique, religion) que pourraient partager les sénateurs issus des mêmes universités.

Ils parviennent même à en mesurer l'ampleur : le poids des réseaux universitaires dans les décisions des sénateurs représente 60 % de celui des intérêts locaux des Etats dont ils sont pourtant les élus.

Un renouvellement plus régulier

Naturellement, les réseaux des sénateurs ne se limitent pas aux confréries universitaires. Le plus évident de ces réseaux est celui qu'ils constituent dans l'enceinte même du Sénat, loin de leurs terres électorales. En effet, aux Etats-Unis, les sénateurs choisissent leur siège par ordre d'ancienneté. Ceux qui sont élus pour la première fois ne peuvent donc pas choisir leurs voisins en fonction de leurs affinités personnelles. Pourtant, les deux chercheurs montrent que leurs décisions sont, toutes choses égales par ailleurs, influencées par celles de leurs voisins de banc !

Il n'est pas impossible que de tels réseaux puissent expliquer le mystère de l'« affaire D... t ». Plutôt que de crier haro sur le Parlement, une solution consiste à promouvoir un renouvellement plus régulier et une diversité plus grande des parlementaires. Le non-cumul des mandats dans le temps est un moyen évident d'y parvenir. La commission des lois de l'Assemblée nationale ne s'y est pas trompée, puisqu'elle a voté l'interdiction d'exercer plus de trois mandats parlementaires de suite. Il est dommage que les députés, à la demande du gouvernement, aient finalement supprimé cette disposition de la loi sur le non-cumul des mandats.

Thibault Gajdos (Thibault Gajdos est chercheur au CNRS)

Thibault Gajdos
est chercheur au CNRS